# Comment ajuster le solde CET d'un utilisateur?

Dans oHRis, une fois qu'une **campagne CET est clôturée** (c-à-d. sa date de fin est passée), il n'est **plus possible d'intervenir sur les demandes CET validées** des collaborateurs, au risque de créer une incohérence au niveau des soldes.

Si pour une raison quelconque, vous souhaitez revenir sur la demande CET d'un collaborateur, vous utiliserez alors la **fonctionnalité de correction**.

<u>Par exemple</u>, si un collaborateur avait versé 10 jours de congés sur son CET, et souhaite finalement en verser 15. Vous allez pouvoir réaliser une correction de +5 jours. Dans ce cas, il faut bien sûr penser à intégrer ces -5 jours dans la valeur Régul du compteur de congé (module Absences).

<u>Autre exemple</u>, si un collaborateur souhaitait initialement se faire indemniser 5 jours, et finalement en demande 7, vous allez pouvoir réaliser une correction de -2 jours (car -2 jours supplémentaires sont retirés de son CET).

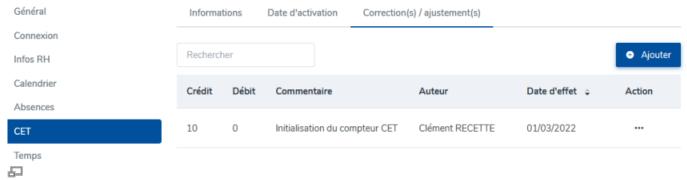
Cette fonctionnalité de correction peut également permettre de **solder définitivement un CET** ou de le "**clôturer**". Si le solde CET est de 22 jours, une correction de -22 jours permettra de passer le solde à 0.

- Exemple de cheminement
- Visualisation de l'historique

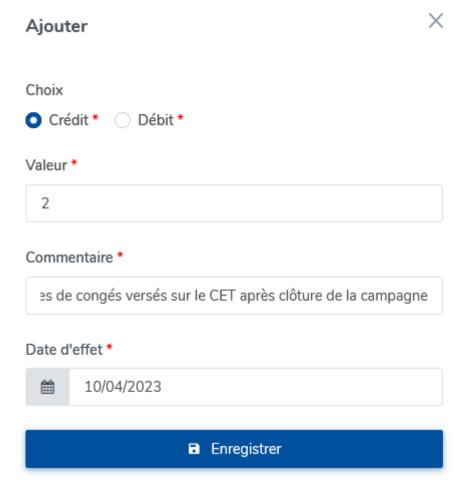
Prenons un <u>exemple concret</u> pour illustrer la procédure à suivre.

Un collaborateur avait versé 8 jours sur son CET et ces 8 jours se sont cumulés à son solde précédent de 10 jours, donc 18 jours ont été maintenus. **Son solde CET s'élève à 18**. Une fois la campagne terminée, le collaborateur revient sur son choix et vous communique qu'il souhaite finalement solder ses congés restants (2 jours) en les plaçant sur son CET.

Rendez-vous sur la fiche de l'utilisateur : **Paramétrage > Gestion > Utilisateurs, rubrique CET,** onglet Correction(s)/ajustement(s)



Cliquez sur Ajouter.



#### Choix

Si vous souhaitez ajouter des jours, sélectionnez "Crédit".

Si vous souhaitez retirer des jours, sélectionnez "Débit".

Dans notre exemple, nous allons ajouter 2 jours, donc sélectionnez Crédit.

#### **Valeur**

Intégrez la valeur souhaitée. Dans notre exemple, "2" jours.



Dans le cas d'un débit, pas besoin de mettre un signe négatif.

#### **Commentaire**

Indiquez le motif de votre intervention.



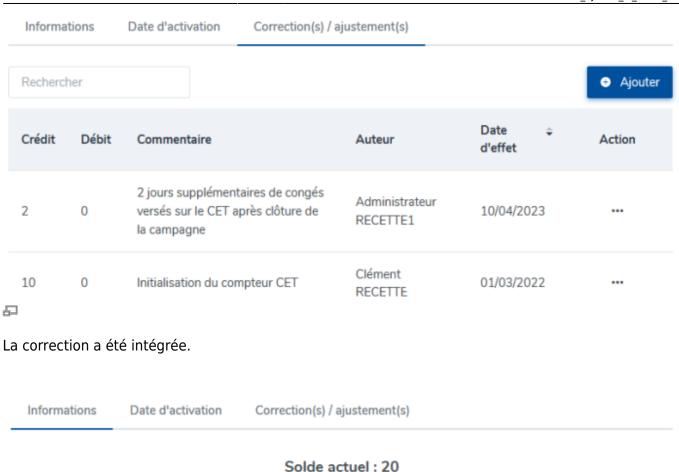
Le collaborateur visualisera le commentaire.

#### Date d'effet

Intégrez la date du jour de votre action.

Sauf cas particulier, veillez à indiquer une <u>date se situant avant ou après une campagne CET</u> mais pas pendant (au risque de modifier les valeurs des demandes CET).

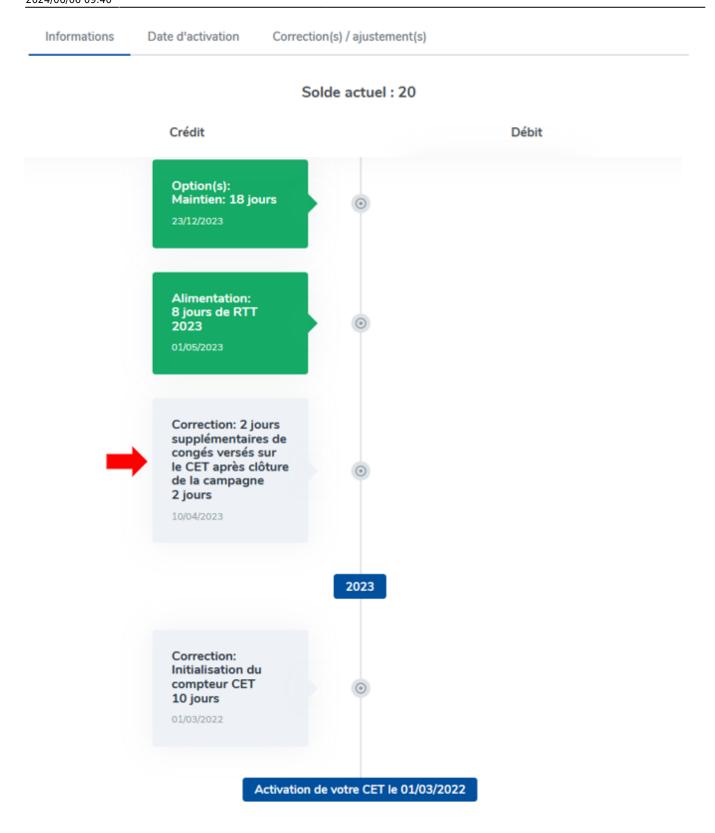
https://manuel.ohris.info/ Printed on 2025/11/04 20:28



&

Le **Solde actuel** ne s'élève donc plus à 18 jours mais à 20 jours.

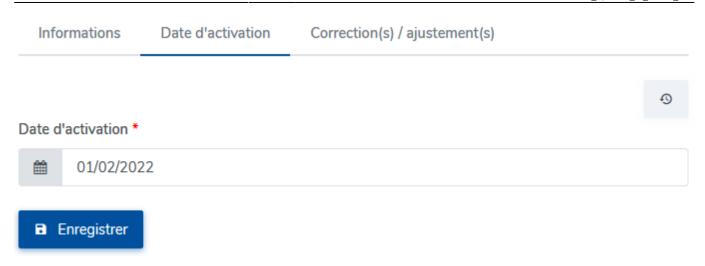
La correction est visible dans l'onglet **Informations** de la rubrique CET de la fiche de l'utilisateur :



Trois outils sont à votre disposition vous permettant de visualiser des historiques de corrections.

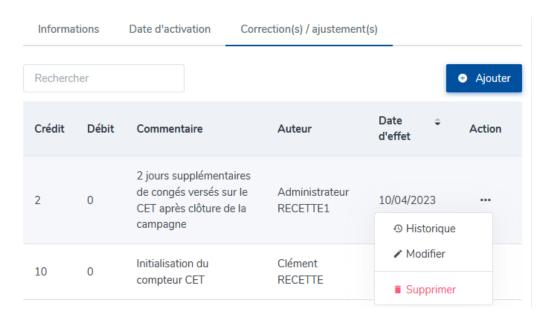
## L'icône d'historique de la date d'activation

https://manuel.ohris.info/ Printed on 2025/11/04 20:28



Cette icône en forme d'horloge apparaîtra uniquement si vous modifiez la date d'activation. Seront affichés : La date de mise à jour, l'auteur et l'ancienne valeur.

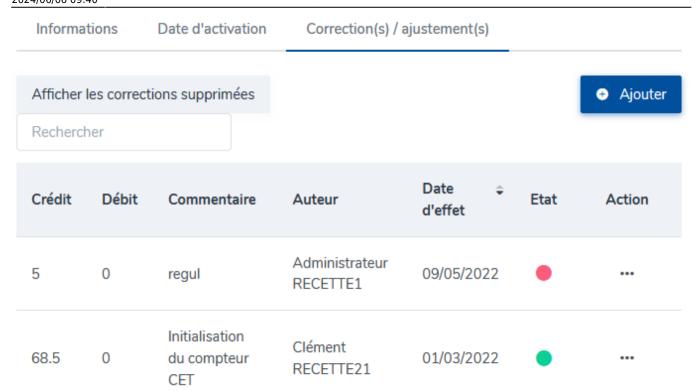
### "Plus d'actions" dans l'onglet Correction(s)/ajustement(s)



En cliquant sur les 3 petits points en colonne "Action" il vous sera possible d'accéder à l'historique où seront repris notamment la date de création et l'auteur de l'action.

Si cette régulation initiale a été modifiée, l'action sera indiquée par la mention "**Mise à jour**" suivi de la date et de l'auteur.

## Historique des corrections supprimées



Si des corrections ont été supprimées, vous pourrez les faire apparaître dans la liste des corrections en cliquant sur le bouton **Afficher les corrections supprimées** (il ne s'affiche que si des corrections ont été supprimées). Le code couleur rouge/vert permet d'identifier les corrections toujours actives de celles qui ont été supprimées.

Au risque de perturber les extractions, avant une toute première campagne et entre chaque campagne suivante, il ne peut y avoir qu'une seule régulation. Si vous êtes amenés à devoir effectuer une deuxième régulation, alors il faudra modifier la

première afin de rassembler ces deux ajustements.

From:

https://manuel.ohris.info/ - Documentation oHRis

Permanent link:

https://manuel.ohris.info/doku.php/module\_cet:comment\_ajuster\_le\_solde\_cet

Last update: 2024/06/06 09:40



https://manuel.ohris.info/ Printed on 2025/11/04 20:28